

Nom :

Option demandée :

Prénom :

## DOSSIER COMPLEMENTAIRE A LA DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS (VAPP)

Nous vous rappelons les rôles de l'Infirmier en pratique avancée (IPA) ;

- **clinique**, lors de situations complexes, sous-entend l'évaluation de l'état et de la situation de la personne et de son entourage, dans une perspective de soins infirmiers ;
- **conseil, consultation**, dans le sens de donner des conseils aux bénéficiaires des soins, aux pairs, à d'autres professionnels de santé. Les notions de conseil et consultation suggèrent également la possibilité de prendre conseil auprès d'autres personnes ;
- **leadership**, au sens d'animation d'équipe, pour initier les « bonnes pratiques cliniques », la démarche qualité étant l'élément clé ;
- **enseignement, formation**, au sens de transmission des savoirs, facilitant l'apprentissage des patients, des étudiants, des pairs, et d'autres professionnels de santé ;
- **recherche**, impliquant une veille documentaire, l'utilisation des résultats de recherche, la participation et la réalisation de travaux »<sup>1</sup>.

Vous trouverez des informations complémentaires dans les textes publiés :

- Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037218115&dateTexte=&categorieLien=id>
- Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037218197&dateTexte=&categorieLien=id>
- Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037218201&dateTexte=&categorieLien=id>
- Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037218444&dateTexte=&categorieLien=id>
- Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037218463&dateTexte=&categorieLien=id>

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée conférant un grade de master est structurée en unités d'enseignement (UE) :

---

<sup>1</sup> [ARS Ile-de-France. Projet Préfiguration d'Infirmiers Cliniciens Spécialisés- Rapport final-Synthèse, novembre 2016](#)

- UE Bases fondamentales/option demandée
- UE Clinique/ option demandée
- UE Formation et analyse des pratiques professionnelles
- UE Méthodes de travail
- UE Parcours de santé
- UE Recherche
- UE Responsabilité, éthique, déontologie
- UE Santé publique
- UE Sciences infirmières et pratique avancée

## **EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

Rédiger sur deux pages maximum, en suivant le plan ci-dessous, une situation de soins complexe rencontrée au cours de votre expérience professionnelle en lien avec le diplôme visé.

Pour la situation décrite, en regard des UE, expliquer le contexte, les enjeux, les activités réalisées en référence aux rôles de l'IPA. Vous vous attacherez à démontrer les compétences que vous avez mobilisées en indiquant les références théoriques sur lesquelles vous vous êtes appuyés.

**Situation de soins complexe :**

**1. Introduction**

**2. Contexte**

**3. Description de la situation**

**4. Gestion de la situation sur le plan organisationnel, relationnel, responsabilité...**

**5. Théories, concepts et résultats de recherche mobilisés**